

Le Pote Ag

Trimestriel n° 42 ianvier 2021

AVIGNON PIC

déposé le 15.01.2021

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s $FORCE\ OUVRIERE$ de Vaucluse

Bulletin trimestriel d'information Imprimé au siège de l'Association 1,50 € - Abonnement annuel 5 €

N° CPPAP : ISSN: 2118-0822

Directeur de la publication:

Laure LAMBERTIN

ATTENTION! La situation sanitaire a contraint le Conseil d'Administration de l'UDR-FO de prendre, à regret, la décision d'annuler l'Assemblée Générale du 22 janvier

<u>Éditorial</u> DÉCLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UDR-FO

qui est essentiel en ce moment.

L'Union Départementale des retraités Force Ouvrière de Vaucluse est extrêmement préoccupée par les problèmes sociaux, sanitaires et économiques qui frappent les salariés, actifs, chômeurs et retraités, depuis bientôt Pour couronner le tout, le gouvernement a pris, le 2 un an, auxquels il convient de rajouter les attaques ré- décembre dernier, des décrets qui, au motif de prévenir pétées contre les libertés individuelles, collectives et les atteintes à la sécurité publique ou « à la sûreté de syndicales.

Les nombreuses interventions que nous avons conduites en 2020 auprès de l'ARS, de la Préfecture et du Conseil Départemental ont démontré l'action primordiale de l'UDR-FO attachée aux valeurs sociales et d'humanité. Les réponses reçues n'ont mis fin ni à nos interrogations ni à nos revendications sur la gestion calamiteuse de la pandémie, les besoins de l'hôpital listes. public, le problème du désert médical en Vaucluse...

Opiniâtres et déterminés, les militants de l'UDR-FO ne fléchiront pas et continueront leur action, y compris lorsqu'il s'agit de s'opposer aux atteintes portées aux droits et libertés, à la liberté d'expression.

La loi d'urgence sanitaire dont l'UDR-FO demande l'abrogation est une loi liberticide qui restreint les libertés fondamentales. Elle limite la liberté d'aller et venir, L'UDR-FO participera et apportera son soutien à la liberté de réunion et permet au gouvernement de légiférer par ordonnances et de mettre en œuvre des dérogations au droit du travail.

L'UDR-FO a alerté sur les dispositions contenues dans la proposition de loi « Sécurité Globale » qui renforcent des dispositifs répressifs déjà accumulés par le gouvernement contre les libertés individuelles et collectives.

Sont évidemment visés le droit de manifester et celui des journalistes à pouvoir exercer leur travail en toute indépendance ; l'ensemble de cette proposition de loi constitue un grave danger pour les libertés publiques :

En ces premiers jours de janvier, il est de tradition de extension aux polices municipales de pouvoirs jusqu'à s'échanger des vœux, notamment de bonne santé, ce présent dévolus à la police nationale (art. 1), droit pour les agents de sécurité privée de procéder à des palpations (art. 18), fichage généralisé des citovens par le recours aux drones équipés de caméras « intelligentes » (art. 22), etc.

> l'État », autorisent les forces de police à ficher les personnes en fonction de leurs « opinions » politiques, de leurs « convictions » philosophiques ou religieuses, ou de leur « appartenance » syndicale. L'un de ces décrets prévoit que les données collectées concernent notamment les photographies des personnes concernées. L'utilisation des drones permettrait cette entreprise de fichage massif des citoyens et notamment des syndica-

> Notre Confédération a contesté, en vain, auprès du Conseil d'État ces décrets sur la sécurité intérieure. Notre combat ne s'arrête pas là. L'UDR-FO continue d'exiger le retrait total de la proposition de loi « Sécurité Globale » et l'abrogation des décrets du 2 décembre 2020 qui constituent une offensive liberticide contre les droits individuels et collectifs.

toutes les initiatives organisées dans cet objectif.

<u>suite p. 2</u>



Le Pote Agé Page 2

Déclaration du CA (suite)

L'UDR-FO déclare inacceptable la situation faite aux retraités de ce pays.

Il est scandaleux que le pouvoir politique tente à nouveau de les culpabiliser, en essayant de leur faire supporter les conséquences d'une crise sanitaire et économique dont ils ne sont en rien responsables.

Alors que plusieurs centaines de milliards d'euros sont versés sous forme d'aides sans condition aucune aux grands patrons qui licencient en masse, les retraités continuent de subir une baisse de leur pouvoir d'achat. Dans le même temps, la « revalorisation » en 2020 des pensions (+ 1% pour les pensions brutes inférieures ou égales à 2 000 €, et + 0,3% pour celles au-dessus) poursuit la baisse du pouvoir d'achat des retraités et l'annonce d'une infime augmentation de 0,4 % en 2021 l'aggravera encore.

Inacceptable la création d'une 5ème branche dite de la Sécurité Sociale qui déroge en matière de financement et de gestion aux principes de solidarité fondateur de la Sécurité sociale de 1945.

Inacceptables aussi les propositions du rapport Vachey de faire payer aux retraités la perte d'indépendance. En effet, pour financer cette branche, il s'agit une fois encore d'attaquer brutalement le pouvoir d'achat des retraités puisque à la non augmentation réelle des retraites et pensions s'ajouteraient :

- ➤ une nouvelle augmentation de la CSG des retraités qui passerait de 8,3% à 9,2% (pour 780 millions)
- > l'augmentation de la part de CSG non-déductible dans les pensions (pour 800 millions d'€)
- ➤ l'augmentation des impôts des retraités par la réduction de moitié de l'abattement de 10% de leurs revenus (pour 1,5 milliards d'€)
- ➤ le durcissement des critères d'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) par la prise en compte du patrimoine, alors que le reste à charge pour les personnes en perte d'Autonomie est énorme.
- ➤ la hausse de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) soit le passage de 0,3 % à 0,6 % du prélèvement sur les pensions (817 millions d'€).

Pour l'UDR FO de Vaucluse, l'heure est plus que jamais à la construction du rapport de force pour stopper la régression sociale :

- Indexation de toutes les pensions sur l'évolution des salaires,
- Rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2014,
- Aucune pension complète inférieure au SMIC,
- Retrait définitif du projet de loi relatif au système universel de retraite par points,
- Prise en charge et financement de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale dans le cadre de l'assurance-maladie, suppression de la 5^{ème} branche,
- Arrêt immédiat des suppressions de lits d'hôpital, création de postes médicaux et paramédicaux !
- Abandon de « Ma santé 2022 »*, attribution de véritables moyens pour les services de santé et les EHPAD,
- Arrêt de la pénurie de médicaments résultant exclusivement de la logique du profit qui est le seul moteur de l'industrie pharmaceutique et à laquelle les gouvernements se soumettent année après année.

Unanimité - Avignon, le 11 janvier 2021

* « Ma santé 2022 » : Nouvelle cure d'amaigrissement pour les hôpitaux et inquiétudes sur le devenir du service public ! Dossier de FO cadres hospitaliers https://www.chfo.org/ (onglet santé-social puis politique-handicap)

COMMISSION EXECUTIVE CONFEDERALE DU 17 DECEMBRE 2020

La Commission exécutive réaffirme et confirme sa détermination à combattre toute remise en cause des droits et libertés fondamentales, dont les libertés syndicales, et de toutes dispositions allant dans ce sens qui doivent être retirées, contenues notamment dans la proposition de loi « sécurité globale » et les décrets sécurité intérieure.

Elle se félicite à cet égard de l'expression immédiate et constante de la confédération.

La Commission exécutive réaffirme dans ce contexte son soutien aux syndicats, militants et délégués FO, mobilisés à tous les niveaux, au quotidien, pour la défense des droits des salariés – de leurs emplois et salaires dans tous les secteurs – et des libertés individuelles et collectives.

La Commission exécutive approuve le rôle joué par la confédération dans les négociations nationales interprofessionnelles, pour la défense de la pratique contractuelle et du paritarisme, éléments fondamentaux de nos libertés.

La Commission exécutive réaffirme l'opposition résolue de la confédération au projet de réforme des retraites, à tout recul des droits en la matière, comme elle réaffirme la revendication de l'abandon de la réforme de l'assurance chômage et des réformes mettant en péril le service public.

Année 2021 N° 42 Page 3

NOS ACTIVITÉS

Quel drôle de trimestre que ce dernier trimestre d'une drôle d'année. Une année où il a fallu être présent, être actif malgré toutes les mesures liberticides imposées au prétexte de « mesures sanitaires ». Voici les points principaux de notre activité de ces 3 derniers mois.

AVIGNON Ils exposeront leurs revendications le 17 novembre

Retraités : CGT et FO appellent à la mobilisation



L'Union départementale de FO et celle de la CGT exposeront l'ensemble de leurs revendications le 17 novembre prochain lors de leur réception à la préfecture du département. Photo Le DL/Claire PLISSON

Jeudi 12 novembre, des représentants retraités des Unions départementales des syndicats FO et CGT se sont réunis au sein du local de l'Union départementale du syndicat Force ouvrière, avenue Monclar, à Avignon

Dans un contexte de pandémie, ils ont tenu à exprimer plusieurs revendications et inquiétudes concernant la population des retraités.

Le pouvoir d'achat

La première des revendications porte sur le pouvoir d'achat. La baisse des pensions de retraite combinée à la hausse des prix a fait chuter le pouvoir d'achat des personnes retraitées. « Depuis l'élection d'Emmanuel Macron, on a perdu 50 % de notre pouvoir d'achat. Nous, les retraités, on a travaillé toute notre vie, il ne faut pas que l'on soit sacrifié », a exposé Jacques Faffié, président de l'Union départementale des retraités de FO

La sécurité sociale

Parmi les autres revendications : la défense de la sécurité sociale qu'ils estiment menacée par la création de la 5° branche, consacrée à l'autonomie. « Ce qu'on présente comme une amélioration risque en fait d'être désastreux pour le système de sécurité sociale et comment il est financé », a déclaré Jacques Faffié.

La dégradation du système de santé publique

Les représentants FO et CGT veulent également alerter sur le système de santé publique, qui s'est dégradé ces dernières années. En 20 ans, on a supprimé 100 000 lits d'hôpitaux, on a fermé des services de santé et à l'heure actuelle, en pleine pandémie, on supprime encore des lits sur la base du budget voté en 2019. Les premières victimes de la pandémie, ce sont les retraités dans les Ehpad qui sont sacrifiés à cause du tri des malades. On revendique le droit de se soigner quels que soient son âge et son budget. »

La liberté de manifester

Enfin, ils s'inquiètent de la question de la liberté publique et syndicale en période de pandémie. « Jusqu'ici, on pouvait manifester sans aucun problème tout en respectant scrupuleusement le protocole sanitaire. À Paris, on a interdit une manifestation alors que les normes sanitaires étaient respectes. Cette restriction des libertés est inquiétante », ont-ils fait savoir.

Les syndicats FO et CGT, ainsi que la FSU et Solidaire Unir, vont participer à une journée de mobilisation nationale le 17 novembre prochain et seront reçus dans ce cadre à la préfecture du département pour exposer toutes leurs doléances.

Claire PLISSON

Vaucluse Natin 13/11/20 LOLVAUGETON

Octobre

Le 5, participation à la CE de l'UD.

Le 9, réunion du bureau qui décidait de convoquer l'intersyndicale des retraités. Il s'agissait de décliner en Vaucluse la bataille nationale lors d'une journée de mobilisation le 27 novembre afin de défendre le pouvoir d'achat des retraités et de dénoncer l'attaque brutale contre la Sécurité Sociale que constitue la mise en place d'une cinquième branche censée prendre en charge la dépendance.

Le 15, lettre à l'Agence Régionale de Santé (ARS) (p.6).

Le 19, intersyndicale dans la grande salle de l'UD, étaient présentes, outre notre UDR-FO, la CGT retraités et la FSU retraités.

Le 23, parution du bulletin départemental n° 41 – 10° année de parution.

Novembre

Le 5, communiqué de presse dénonçant la non-réponse de l'ARS à notre lettre.

Le 6, Conseil d'Administration

Le 8, lettre au Préfet sur la situation des personnes âgées

Le 12, conférence de presse de l'intersyndicale (La Provence, le Dauphiné Libéré)

Le 15, 2° communiqué de presse dénonçant la non-réponse de l'ARS à notre lettre du 13 octobre ; l'ARS nous répond enfin dans les heures qui suivent.

Le 16, participation à la CE de l'UD; notre communiqué du 5 est publié par la Provence; le Préfet nous adresse sa réponse à notre lettre du 8.

Le 17, audience à la Préfecture (FO, CGT, FSU, Solidaire, FGR). Audience que le Préfet avait voulu transformer en « rendez-vous » téléphonique. Ce que nous avons refusé et qui a finalement été accordée en audience réelle auprès du directeur de cabinet.

Courrier annonçant le report de l'AG en raison de l'impossibilité de disposer d'une salle municipale suite à leur fermeture (Covid-19).

Décembre

Le 4, participation à la CE de l'UD

Le 5, publication avec nos commentaires de la réponse de l'ARS 84 à notre lettre du 13 octobre.

Le 11, réunion du Bureau Départemental qui adopte un texte, envoyé en communiqué de presse, dénonçant le projet de loi liberticide appelée « Sécurité Globale », texte publié dans ce bulletin (p.8).



Une journée de mobilisation intersyndicale est prévue le 17 novembre

a prochaine journée de mobilisation intersynd; and des teraités est prévue le lacid des teraités est prévue le la discontraités est prévue le la contraité de la cantendre de



Le Pote Agé Page 4

L'UDR-FO S'ADRESSE AU PRÉFET :



Union Départementale des Retraités Force Ouvrière de Vaucluse

20 avenue Monclar BP 10 - 84004 Avignon cedex 01 udrfo-84.e-monsite.com udrfo84@yahoo.fr

Avignon, le 8 novembre 2020

Monsieur le Préfet,

Le point presse fait ce jeudi 5 novembre par le ministre des solidarités et de la santé, entouré d'un médecin généraliste, d'un praticien hospitalier, du directeur général de la santé, ne peut que nous inquiéter. Ce ne sont ni la mise en scène anxiogène, ni les graphiques servant à corroborer les propos alarmistes, ni les termes techniques utilisés et incompréhensibles par les béotiens que nous sommes qui nous préoccupent.

Ce qui nous horrifie, c'est que le ministre nous refait le coup des masques!

«Ces derniers jours, ces dernières semaines on a entendu beaucoup de personnes dire que finalement si on avait plus de lits de réanimation on se poserait pas la question du confinement, et qu'il suffirait d'admettre ces patients en réanimation pour passer la vague. Je voudrais vous expliquer pourquoi il ne suffirait pas de doubler, tripler, quadrupler, quintupler et que sais-je encore, multiplier par vingt le nombre de lits de réanimation pour que la vie puisse continuer. D'abord parce que la réanimation c'est tout, sauf un acte anodin. Ce n'est pas une situation banale, c'est pas un mauvais moment à passer. La réanimation, quand on y entre on n'est pas sûr de pouvoir en sortir. Dans certains cas on décède, dans d'autres cas, heureusement, on n'y décède pas mais on peut en ressortir extrêmement fatigué avec des séquelles respiratoires, des séquelles cardiovasculaires ... Je ne dis pas ça pour faire peur, je dis ça parce que c'est la réalité et qu'on ne peut pas parler de réanimation avec légèreté comme s'il s'agissait seulement de capacités d'accueil et de lits ». (extrait du point presse du ministre de la santé)

C'est incontestablement le même raisonnement, le même mensonge que celui utilisé pour masquer la pénurie de masques. Ils étaient inutiles, comme le seraient aujourd'hui des lits de réanimation supplémentaires, et ils sont devenus obligatoires.

Il ressort de ce point presse que l'hôpital n'est plus en mesure de prendre en charge les malades de la Covid-19.

Lors de la première vague, de nombreux praticiens et personnels hospitaliers ont accusé la comptabilité analytique et la tarification à l'activité d'être responsables de l'effondrement du système hospitalier. Il est pour le moins évident qu'un hôpital n'est pas une entreprise, qu'un patient n'est pas une marchandise. Vouloir à tout prix maîtriser les coûts pour une prétendue meilleure efficience a conduit et conduit encore à favoriser le tout ambulatoire pour mieux supprimer des hôpitaux, des lits y compris des lits de réanimation, des maternités, des moyens humains et matériels, à créer un forfait pour les urgences.

Résultat de cette politique, l'hôpital le « plus efficient » est celui où les capacités sont saturées et où la durée moyenne des séjours est la plus courte On en mesure aujourd'hui la conséquence : le désastre sanitaire.

Pour autant le ministre ne va pas changer la gouvernance hospitalière, mais il annonce qu'il fait appel à la médecine de ville afin qu'elle vienne au secours de l'hôpital.

Mais, à quelle médecine de ville fait-il appel ? Pour notre département c'est le désert médical. Cette situation est la résultante du numerus clausus.

L'Union Départementale des Retraités FORCE OUVRIERE de Vaucluse ne peut rester muette face à la dégradation de notre système de santé.

Nous sommes confinés, mais pas bâillonnés.

Nous condamnons et combattrons avec la plus grande détermination les annonces faites par le ministre des solidarités et de la santé car elles sont inacceptables.

Inacceptables car c'est le nombre limité des capacités d'hospitalisation qui impose que **SEULES** les formes graves requérant des soins de réanimation soient prises en charge par l'hôpital.

Inacceptables car la médecine de ville n'est déjà plus présente sur de nombreux territoires situés tant en zone rurale que citadine. De ce fait une partie grandissante de la population se trouve sans médecin généraliste. Alors à qui s'adresser pour être pris en charge ?

Inacceptables car la médecine de ville, avec le peu de médecins généralistes dont elle dispose, va devoir trier les malades, c'est-à-dire choisir entre ceux qui pourront être hospitalisés et ceux qui ne le pourront pas. Et qui va suivre ceux qui ne seront pas hospitalisés ? Où vont-ils se soigner ? Chez eux ? au risque de contaminer toute leur famille!

Année 2021 N° 42 Page 5

« NOUS SOMMES CONFINÉS, MAIS PAS BAILLONNÉS »

Le 13 avril 2020, le Président de la République a déclaré «si le virus tue, l'extrême solitude est très dangereux », le 19 avril le ministre des solidarités et de la santé a rappelé que «l'isolement fragilise. Nous devons lutter contre l'isolement. »

Il est à présent connu et nullement contesté qu'en France un quart des personnes de plus de 75 ans est en situation d'isolement. Ce pourcentage augmente considérablement avec le confinement.

Le confinement c'est la réduction des relations sociales, c'est moins de mobilité et pour beaucoup c'est aussi l'exclusion numérique.

Il est indiscutable que le manque de liens sociaux constitue un facteur d'accélération de la perte d'autonomie.

Nous craignons que le confinement vienne perturber les fêtes de Noël et du passage à la nouvelle année. De nombreux retraités risquent de passer ces festivités seuls, séparés de leurs enfants et petits-enfants, ce qui va causer des traumatismes importants.

Nous vous demandons de mobiliser les CCAS pour qu'il soit apporté un soutien et une compagnie aux retraités au travers de visites physiques régulières.

Nous maintenons nos demandes contenues dans le courrier que nous vous avons adressé en date du 23 mars dernier, à savoir :

« L'UDR-FO de Vaucluse, conformément à la loi n°2004-626 du 30 juin 2004, vous demande expressément de mettre en place le plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes handicapées. Plan devant être activé en cas de risques exceptionnels. Nous insistons pour que ce plan prenne également en compte la situation des personnes les plus vulnérables du fait de leur isolement ainsi que les sans domicile fixe.

Pour ce plan, arrêté par le Préfet et par le Président du Conseil Départemental nous souhaitons, pour les populations concernées :

- qu'il leur soit demandé leurs besoins particuliers,
- qu'il leur soit rappelé les gestes barrières,
- qu'ils soient invités à être vigilants dans leur confinement,
- qu'il leur soit communiqué un numéro de téléphone non surtaxé à appeler en cas d'urgence,
- qu'il leur soit proposé le portage à domicile des repas et/ou des médicaments.

Nous insistons également pour qu'ils aient un interlocuteur chargé de s'assurer de la continuité des soins dont ils ont éventuellement besoin.

L'UDR-FO de Vaucluse attire votre attention sur le confinement. Nous pensons que ce n'est pas anodin de rester cloitré chez soi. Nous comprenons la mesure et ne la remettons pas en cause. Pour autant nous craignons qu'elle ait des effets psychologiques, des angoisses, des inquiétudes. C'est pourquoi, dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence, nous souhaitons que les intervenants s'assurent que les personnes concernées ne manifestent pas d'effets psychologiques liés à leur isolement et si elles en ont qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour qu'elles soient accompagnées. »

En ce qui concerne les EHPAD, les enseignements du premier confinement doivent être tirés : les résidents des EHPAD l'ont très mal vécu.

Le fait de ne plus voir leur famille a été très dur pour nombre d'entre eux et en a fait sombrer dans la dépression ou leur a ôté l'envie de vivre. Certains ont perdu de la motricité, d'autres souffrent de divers troubles. Peu en sont sortis indemnes. Cela nous conduit à être opposés à un nouveau confinement qui constitue une mesure privative de liberté injustifiable.

Nous pensons que des solutions sont à rechercher en consultant les résidents, leurs familles, les personnels. Rien ne doit être imposé et les moyens de protections existants (masques, blouses, gants, gel...) permettent d'éviter toute mise à l'isolement des personnes âgées, toujours préjudiciable pour leur santé, que rien ne peut justifier juridiquement et auquel, en tout état de cause, nous nous opposerions.

Par ailleurs, le port du masque étant obligatoire sur tout le département nous demandons la gratuité des masques pour tous.

Nous revendiquons également le retour des services publics de proximité avec des personnes physiques derrière les guichets en lieu et place des automates, la fin du tout numérique car la dématérialisation des services publics pénalise les personnes précaires et de nombreux retraités.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations

La Secrétaire Le Vice Président Le Président Laure LAMBERTIN Serge OLLIER Jacques FASSIÉ

Année 2021 N° 42 Page 6

LETTRE À L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Madame la Déléguée Territoriale,

Malgré les déclarations faites par le Président de la République lors du confinement, le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2021 ainsi que le « Ségur » de la santé démontrent à l'évidence que les fermetures de lits, d'hôpitaux, de maternités continuent, que le manque de médicaments, de moyens matériels et humains perdure, que la désertification médicale ne sera pas jugulée.

Dans l'immédiat, la situation sanitaire préoccupe l'Union Départementale des Retraités Force Ouvrière de Vaucluse.

Si la situation sanitaire est si catastrophique que le laissent entendre les différentes déclarations officielles, comment comprendre qu'il n'y ait plus, semble-t-il, de distribution de masques sur le stock d'État?

Certes, selon nos informations, peuvent bénéficier de masques gratuitement :

- les personnes bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (CSS) ou de l'aide médicale de l'État (AME) qui ont reçu des masques par la poste à la fin du mois de juillet;
- les personnes vulnérables susceptibles de développer les formes graves de Covid-19 qui peuvent s'en procurer en pharmacie sur prescription médicale ;
- les personnes atteintes du virus Covid-19 sur présenta tion de l'e-mail ou du sms de l'Assurance maladie ou du résultat positif du test RT-PCR;
- les personnes identifiées comme « *cas contact* » par l'Assurance maladie dans le traitement « *Contact covid* »,

mais ils seraient désormais facturés à la Sécurité Sociale.

Par les médias, par les personnels de santé qui témoignent, nous apprenons que les médecins, les personnels hospitaliers, les personnels des officines sont invités à continuer à travailler, même s'ils ont contracté la Covid-19, au risque de propager le virus, ce qui n'est pas admissible. De plus, il leur serait demandé de surseoir à leurs congés.

D'autre part, selon certaines sources, il nous est rapporté que les personnes de plus de 65 ans, qui ne se seraient pas fait vacciner contre la grippe, ne seraient pas admises en réanimation si elles venaient à être infectées par la Covid-19, ce que nous ne pourrions admettre.

Enfin, nous réitérions notre demande de fourniture gratuite de masques partout où il est fait obligation de le porter sur la voie publique.

Nous vous demandons de nous renseigner précisément sur les points évoqués ci-dessus, tout au moins pour ce qui concerne notre département.

Concernant les EHPAD,

- quel dispositif avez-vous mis en œuvre pour limiter les risques de contamination extérieure ?
- quelles mesures avez-vous prises, dans le cadre de votre mission de contrôle du respect des droits des usagers, pour que les résidents ne soient pas à nouveau confinés,

c'est-à-dire privés de la liberté de voir leur famille et leur famille privée du droit de visite ?

quelle assurance nous donnez-vous que les résidents en EHPAD - de même que les autres personnes âgées résidant à domicile - atteints de la Covid-19, bénéficieront des soins que leur état exige, y compris l'hospitalisation si nécessaire, qu'aucune ne sera victime de discriminations liées à l'âge et que des soins palliatifs ne seront éventuellement effectués qu'avec leur accord ou l'accord de leur famille ?

Nous attendons de votre part, en tant que représentante de l'ARS, des engagements précis sur ces sujets.

Il faut que les enseignements du confinement soient tirés : les résidents des EHPAD l'ont très mal vécu. Le fait de ne plus voir leur famille a été très dur pour nombre d'entre eux et en a fait sombrer dans la dépression ou leur a ôté l'envie de vivre. Certains ont perdu de la motricité, d'autres souffrent de divers troubles. Peu en sont sortis indemnes. Cela nous conduit à être opposés à un nouveau confinement qui constitue une mesure privative de liberté injustifiable. Nous pensons que des solutions sont à rechercher en consultant les résidents, leurs familles, les personnels. Rien ne doit être imposé et les moyens de protections existants (masques, blouses, gants, gel...) permettent d'éviter toute mise à l'isolement des personnes âgées, toujours préjudiciable pour leur santé, que rien ne peu justifier juridiquement et auquel, en tout état de cause, nous nous opposerions.

Le département de Vaucluse est également victime de désertification médicale. Pouvez-vous nous dire quelles dispositions l'ARS entend prendre pour y remédier?

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions d'agréer, Madame la Déléguée Territoriale, l'expression de notre considération.

Avignon, le 15 octobre 2020

Jacques Fassié Président Serge Ollier Vice-Président Laure Lambertin Secrétaire



Messages électroniques

Si ce n'est pas déjà fait ou si vous en avez changé, communiquez-nous votre adresse électronique

à l'adresse udrfo84@yahoo.fr

Le Pote Agé Page 7

LE DOSSIER DU TRIMESTRE

Le Conseil d'Orientation des Retraites a publié son rapport annuel le 26 novembre dernier.

Un premier bilan des effets de la crise sur le système de retraite à court terme avait été réalisé par le COR pour la note d'étape adressée au Premier ministre en octobre 2020. Ce nouveau rapport s'inscrit dans le cadre d'analyse de ces premiers travaux et les complète, notamment en proposant une projection financière de long terme.

Il s'appuie sur les hypothèses économiques retenues dans le cadre des PLF et PLFSS pour 2021.

Selon ce rapport :

- À l'horizon 2030, la croissance reviendrait au niveau d'avant la crise.
- En 2070, la part des dépenses de retraite dans le PIB, (qui est selon le COR le seul ratio à retenir pour évaluer la situation financière des retraites), rejoindrait la tendance à la baisse anticipée avant la crise.

Ce rapport nous alerte sur le niveau de vie des retraités comme conséquence des récentes réformes destinées à réaliser des économies sur les prestations sociales. En effet, celui-ci devrait diminuer à long terme, pour revenir progressivement à son niveau des années 1980.

Pour FO, au vu de ces projections et conclusions, les mesures tendant à réduire les dépenses, via la réforme des retraites, non seulement s'imposent d'autant moins (face à un déficit essentiel conjoncturel) mais aggraveraient encore la situation des générations à venir quant au droit à la retraite.

En conséquence, FO met en garde contre toute velléité de reculer l'âge de départ en retraite, en particulier à un moment où la préoccupation doit être celle de préserver les emplois et de permettre l'accès à celles et ceux qui en sont dépourvus, notamment les jeunes.

FO rappelle sa détermination à défendre un système de retraite par répartition solidaire et intergénérationnel, ainsi qu'à conforter et améliorer les dispositions du système actuel et ses régimes, afin de garantir un haut niveau de pensions à toutes et tous.



















Communiqué de presse

Baisse du niveau de vie des retraités selon le C.O.R.

Le rapport annuel du Conseil d'Orientation des Retraites rassure les responsables politiques et la partie des économistes qui pense comme eux : la part des dépenses de retraite dans le PIB, passé le dur moment de la crise sanitaire, va baisser continuellement et sûrement, de 13,6 % avant la crise, elle arriverait entre 11,6 et 13,4 % en 2070, selon les scénarios économiques. Il y aura bien plus de personnes en retraite, mais elles se partageront un plus petit « gâteau », une plus petite pension par rapport au salaire moyen.

Les pensions chutent d'un tiers

Même si rien ne change, si aucune régression sociale nouvelle n'est imposée, le niveau de vie des retraités va baisser, à cause du cumul de l'application de toutes les « réformes » des retraites :

- pour les personnes en retraite, l'indexation des pensions sur l'inflation et non plus du salaire moyen qui augmente bien plus,
- pour les retraitables, l'augmentation automatique de la durée de cotisation, renforcée par la décote.

Aujourd'hui, en moyenne, la pension de 1 537 € représente 65 % du salaire moyen de 2 382 €. En 2070, elle ne serait que de 40 à 46 %, soit une chute d'un tiers. La pension sera bien inférieure au salaire.

Aujourd'hui, déjà près d'un retraité sur trois n'a pas 1 000 € brut par mois et 4 sur 10 survivent avec le minimum de pension. Demain...

Le niveau de vie diminue d'un quart

Le niveau de vie des retraités est présenté comme élevé. En effet, comme l'explique la DREES, cette statistique prend en compte la pension, mais aussi le patrimoine qui s'accumule avec l'âge et augmente le revenu statistique des retraités. Le niveau de vie pour les retraités est aussi augmenté mathématiquement car il est obtenu par le revenu du ménage divisé par le nombre de personnes dans le ménage, en général seulement 2 car les enfants ne vivent plus au foyer. Cette statistique gonfle le revenu des retraités qu'elle évalue aujourd'hui à 103 % de celui de l'ensemble de la population.

L'examen du revenu moyen des ménages se révèle moins généreux pour les retraités : 3 060 € pour l'ensemble des ménages de deux personnes, 2 740 € pour un ménage à deux comprenant un retraité, 2 570 € pour un ménage de deux retraités.

Le rapport du COR montre une évolution dramatique du niveau de vie ainsi mesuré des personnes en retraite. De 103 % aujourd'hui (les revenus du retraité et de l'actif sont quasiment égaux), il diminuerait rapidement, entre 96 et 97 % en 2030 et entre 73 et 83 % en 2070, soit une baisse d'un quart.

Chute des pensions d'un tiers, baisse du niveau de vie d'un quart pour les personnes qui sont et qui vont être en retraite : les gouvernements ont fait le choix de sacrifier les ainés. Leur vision productiviste de la société n'a que faire des vieilles et vieux qu'ils considèrent improductifs, inutiles, parfois même de n'être qu'un coût.

Les retraités ont des droits, gagnés par le travail de l'ancien salarié et par toutes les cotisations versées. Ils assurent un rôle social indéniable par un bénévolat associatif, par des fonctions politiques, particulièrement dans les communes. Ils doivent être reconnus à leur juste valeur, des citoyens contributeurs de liens sociaux et d'emplois.

Le Pote Agé
Page 8



Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s FORCE OUVRIERE de Vaucluse

BP 80010 20 Avenue Monclar 84004 AVIGNON CEDEX 1

Téléphone : 04 90 14 16 30
Télécopie : 04 90 14 16 39
Messagerie : udrfo84@yahoo.fr
Notre site : http://udrfo-84.e-monsite.com



UNE OFFENSIVE LIBERTICIDE

Union Départementale des Retraités et préretraités Force Ouvrière de Vaucluse

L'Union Départementale des Retraités Force Ouvrière de Vaucluse revendique le retrait total de la proposition de loi «Sécurité Globale» et l'abrogation du décret du 2 décembre 2020 qui constituent, l'une et l'autre, une offensive liberticide contre les droits individuels et collectifs.

Communiqué

L'Union Départementale des retraités Force Ouvrière de Vaucluse est extrêmement inquiète du contenu de l'ensemble de la proposition de loi «Sécurité Globale» qui tend vers un seul but : le renforcement des dispositifs répressifs déjà accumulés par le gouvernement contre les libertés individuelles et collectives.

Sont évidemment visés le droit de manifester et celui des journalistes à pouvoir exercer leur travail en toute indépendance, mais au delà de l'article 24, l'ensemble de cette proposition constitue un grave danger pour les libertés publiques: extension aux polices municipales de pouvoirs jusqu'à présent dévolus à la police nationale (art.1), droit pour les agents de sécurité privée de procéder à des palpations (art.18), fichage généralisé des citoyens par le recours aux drones équipés de caméras intelligentes (art.22), etc.

Pour couronner le tout, le gouvernement vient de prendre un décret ce 2 décembre qui, au motif de prévenir les atteintes à la sécurité publique ou «à la sûreté de l'État», autorise les forces de police à ficher les personnes en fonction de leurs «opinions» politiques, de leurs «convictions» philosophiques ou religieuses, ou de leur «appartenance» syndicale. Ce décret prévoit que les données collectées concernent notamment les photographies des personnes concernées. L'utilisation des drones permettra cette entreprise de fichage massive des citoyens et notamment des syndicalistes.

Ce dispositif répressif serait motivé par le besoin de protection des policiers contre leur harcèlement sur internet ou les appels à commettre des violences à leur encontre, alors que diverses dispositions existent déjà dans le code pénal sur le même sujet. De surcroît, comment comprendre que leurs agresseurs, connus sous le nom de «black blocs», sévissent, manifestation après manifestation, sans être interpellés, alors que, de l'aveu de responsables syndicaux de la police, ils sont connus ?

A qui profite le crime?

L'Union Départementale des Retraités Force Ouvrière de Vaucluse revendique le retrait total de la proposition de loi «Sécurité Globale» et l'abrogation du décret du 2 décembre 2020 qui constituent, l'une et l'autre, une offensive liberticide contre les droits individuels et collectifs.

L'UDR Force Ouvrière de Vaucluse s'associe pleinement à toutes les initiatives qui s'inscrivent dans ce cadre.

Avignon, le 11 décembre 2020



Pandémie et démocratie

Les organisations nationales de retraités soussignées tiennent à manifester leur inquiétude devant les restrictions apportées à l'expression des revendications sociales, en particulier en ce qui concerne la situation des personnes âgées.

Les retraités sont les principales victimes du démantèlement du système de santé et de la crise sanitaire et économique. Alors que les EHPAD ont été en première ligne dès la « première vague » et que près de 50 % des victimes sont des résidents très âgés, il est nécessaire que les pouvoirs publics répondent aux inquiétudes de nos organisations.

Pour cela, il est notamment indispensable que les droits civiques puissent s'exercer librement. Nos organisations constatent que la crise sanitaire sert trop souvent de prétexte à la limitation du droit à manifester, du droit à circuler, etc. Trois décrets votés discrètement permettent un fichage massif des populations avec des éléments sur la santé, les activités sur les réseaux sociaux, les opinions politiques et syndicales.

Comme l'écrit la Ligue des Droits de l'Homme (communiqué du 27 octobre 2020), le projet de loi visant à prolonger l'état d'urgence jusqu'au 16 février 2021 « reconduit des mesures qui portent atteinte aux droits et libertés fondamentaux », « altère l'état de droit », « dégrade la démocratie » et, ajouterons-nous, entrave l'action syndicale et démocratique. Cette Loi suscite aussi de « sérieuses préoccupations » du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme de l'ONU qui craint « des atteintes importantes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales ».

Le pouvoir cherche à décourager les salariés, les retraités. Il n'y arrivera pas. Les retraités et les personnes âgées, avec nos organisations, continueront d'exprimer leurs revendications, au besoin par des manifestations sur la voie publique. Nous n'avons pas vocation à être confinés ni assignés à résidence dans les foyers ou les maisons de retraite.

Paris, le 11 janvier 2021